

Commission permanente du 18 janvier 2024

Réunis ce jeudi 18 janvier en commission permanente, les élus du conseil départemental ont délibéré et attribué des subventions sur des sujets relatifs à la politique jeunesse, au plan « Le 41 en bonne santé », aux solidarités, à la rénovation énergétique, à l'environnement, transition écologique et aménagement du territoire, à l'éducation ainsi qu'à la politique culturelle.

Expérimentation du port de l'uniforme dans les collèges

Suite à l'annonce du président de la République sur l'expérimentation du port d'une tenue unique ou d'un uniforme à l'école, Philippe Gouet a initié un débat au sein de l'assemblée départementale afin d'étudier la possibilité d'expérimenter cette mesure dans un collège volontaire du Loir-et-Cher. Une généralisation nationale pourrait intervenir la rentrée 2026.

Philippe Gouet : « **Je souhaite que le département de Loir-et-Cher puisse être moteur avec cette initiative qui me semble apporter une réponse intéressante et républicaine sur le plan de l'égalité sociale. Elle contribuera à renforcer la cohésion des jeunes autour d'un sentiment d'appartenance et de fierté pour leur établissement scolaire** ».

Politique jeunesse (Cf. Focus en page 3)

Philippe Gouet a présenté la feuille de route par laquelle le conseil départemental de Loir-et-Cher inscrit, dans le projet de mandat « Loir-et-Cher en action 2022-2028 », son engagement en faveur de l'ensemble des jeunes du département. Cette nouvelle politique est fondée sur l'analyse de leurs besoins et de leurs attentes en termes d'autonomisation, d'accompagnement, d'orientation, de civisme ou encore d'accès à une offre culturelle, sportive et de loisirs de qualité.

Plan « Le 41 en bonne santé »

Deux subventions, d'un montant total de 30 783,87 € sont accordées au [centre de santé territorial Alliance Connect](#), de Suèvres :

- l'une, d'investissement, d'un montant de 25 183,87 € pour l'acquisition de matériel informatique et de dispositifs médicaux connectés permettant la création d'un service de téléconsultation assistée dans les communes de Mondoubleau, Droué et Sargé-sur-Braye
- l'autre, de fonctionnement, de 5 600 €, pour une permanence de téléconsultation assistée d'une demi-journée par semaine, du 1^{er} novembre 2023 au 31 décembre 2024.

Trois [aides à la primo-installation des professionnels de santé](#) d'un montant total de 29 524,74 €, sont accordées à trois praticiens :

- 13 084,09 € à un chirurgien-dentiste installée à Bracieux ;
- 13 261,23 € à une masseur-kinésithérapeute installée au sein de la maison de santé pluridisciplinaire de Pontlevoy ;
- 3 179,42 € à un masseur kinésithérapeute installé au sein de la maison de santé pluridisciplinaire Barillet à Vendôme.

Cinq bourses d'études, d'un montant total de 34 000 € sont attribuées dans le cadre de [la bourse départementale en faveur des internes en médecine générale et des étudiants paramédicaux](#) souhaitant exercer dans le Loir-et-Cher à une interne en 2^e année de médecine générale à l'université de Tours, à deux étudiants infirmiers en 3^e année d'études à l'institut de formation en soins infirmiers de Blois et à deux étudiantes en 4^e année de masso-kinésithérapie à l'école Assas (Paris XV).

Les intéressés se sont engagés à exercer en Loir-et-Cher pendant au moins 3 ans à l'issue de l'obtention de leur diplôme.

Vingt subventions, d'un montant total de 29 000 €, sont accordées à quinze internes en médecine générale, trois étudiants en pharmacie et deux étudiants en kinésithérapie en stage dans le Loir-et-Cher.

Solidarités

Une subvention de 20 000 € en faveur du [centre hospitalier de Vendôme – Montoire](#) afin de soutenir l'investissement nécessaire à la reprise de l'activité de la maternité de la [clinique du Saint-Cœur](#) et ainsi pérenniser l'offre de soins de gynécologie et d'obstétrique sur le nord du département du Loir-et-Cher.

Une avance de 3 495 360 €, remboursable sur 30 ans, est attribuée à la direction commune des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « [La Favorite](#) » de [Cour-Cheverny](#) et « [Le Grand Mont](#) » du [Controis-en-Sologne](#) dans le cadre des projets de travaux envisagés au titre des plans d'aide à l'investissement (PAI) de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et des plans pluriannuels d'investissement (PPI) validés par l'agence régionale de santé (ARS) du Centre-Val de Loire et par le département de Loir-et-Cher.

Une subvention complémentaire de 40 000 €, portant à 100 000 € l'aide départementale, est attribuée, au titre du fonds d'intervention et de promotion de la santé (FIPS), à la commune de Villefranche-sur-Cher dans le cadre de la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire.

Aide à la rénovation énergétique

Quatorze subventions, d'un montant total de 66 135 €, sont accordées à des propriétaires occupants considérés, selon les barèmes de l'[agence nationale pour l'amélioration de l'habitat \(ANAH\)](#), comme modestes et très modestes, au titre de l'aide aux travaux de rénovation énergétique et de l'aide à l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Environnement, transition écologique et aménagement du territoire

Une subvention de 6 682 € est attribuée à la communauté d'agglomération de [Blois Agglopolys](#) pour la création d'un verger conservatoire et la mise en œuvre d'une technique de lutte contre une espèce exotique envahissante sur l'[espace naturel sensible \(ENS\) du champ de tir de Russy](#), dont elle est gestionnaire.

Une subvention de 1 350 € est attribuée à la commune de Valencisse pour l'entretien, la sécurisation et les travaux de génie écologique favorable à la préservation du patrimoine naturel de l'[ENS du marais des Rinceaux](#), dont elle est gestionnaire.

Éducation

Une subvention d'investissement de 30 110 € est attribuée au collège *Augustin-Thierry* de Blois afin que l'ensemble de la cité scolaire éponyme, dont la gestion relève de la région Centre-Val de Loire, soit équipée d'un matériel homogène et compatible.

Dix subventions, d'un montant total de 70 000 €, sont attribuées aux collèges du département l'acquisition de matériels informatiques.

Politique culturelle

Cinq subventions, d'un montant total de 207 574 €, sont attribuées au titre de la restauration du patrimoine architectural et mobilier :

- 38 191 € à la commune de Villiers-sur-Loir pour la restauration des couvertures et des peintures murales de l'église Saint-Hilaire ;
- 59 219 € à la commune de Romorantin-Lanthenay pour la poursuite du chantier de restauration de l'église Saint-Étienne ;
- 94 676 € à la commune de Choue pour la restauration de l'église Saint-Clément ;
- 9 286 € à la commune de Ruan-sur-Egvyonne pour la restauration de l'église Saint-Laurent ;
- 6 202 € à la commune de Vendôme pour la restauration d'un tableau de 1631, « Descente de croix », conservé en l'Abbatiale de la Trinité.

Une subvention de 76 884 € est attribuée à la commune de Mer au titre du fonds de soutien aux investissements des lieux d'enseignements et des pratiques artistiques pour des travaux de réhabilitation thermique, d'agrandissement de la salle de danse et de mise en conformité pour l'accès des personnes à mobilité réduite (PMR) pour l'espace de la [Compagnie de la lune blanche](#). Créé fin 2023, ce fonds a pour objectif d'accompagner les collectivités et les associations dans la réalisation de travaux de construction, de réhabilitation et de modernisation de locaux n'offrant pas des conditions optimales pour une qualité d'enseignement et de pratique (espaces dédiés absents ou insuffisants, insonorisation inexistante, manque de matériels pédagogiques ...). Les



orientations du nouveau [schéma départemental d'enseignements et de pratiques artistiques \(SDEPA\)](#) adoptées lors de l'assemblée du 6 mars 2023, ont en effet souligné l'importance des conditions d'accueil et d'exercice au sein des établissements dans l'attractivité des établissements et l'accès aux activités culturelles.

Focus : l'épanouissement de la jeunesse, un investissement pour l'avenir

Philippe Gouet a présenté les grandes lignes de la politique que le département impulse en 2024 à destination de la jeunesse. Annoncée à l'occasion de la cérémonie des vœux du 8 janvier dernier, elle est inscrite dans le projet de mandat « Loir-et-Cher en action 2022-2028 ».

Le département souhaite favoriser l'engagement citoyen des jeunes, les inciter à pratiquer une activité régulière, sportive ou culturelle, améliorer leur santé et favoriser leur insertion socioprofessionnelle. L'attractivité du Loir-et-Cher, confronté à des enjeux démographiques croissants, passe par l'épanouissement des jeunes, en zones urbaines comme rurales. La crise sanitaire de la Covid-19 a eu des répercussions sur les jeunes, auxquelles il convient de rester attentifs. L'enjeu est donc de conférer une meilleure lisibilité, plus de cohérence et de complémentarité entre les actions et les dispositifs existants.

1. Contexte et méthode d'élaboration de la politique jeunesse

Dans une étude publiée en juin 2022, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) analyse la place centrale des départements dans la prise en charge des jeunes, tout en présentant leurs actions comme fragmentées. L'éclatement territorial (malgré le rôle de chef de file des régions) et sectoriel est une caractéristique des politiques jeunesse en France.

S'agissant du département de Loir-et-Cher, les interventions en direction des jeunes s'organisent autour de plusieurs politiques publiques : les politiques enfance-famille, insertion et emploi, santé, habitat et logement, sans oublier le fonds d'aide aux jeunes et la politique de la ville, dans le champ des solidarités ; les politiques de gestion des collèges et d'appui aux activités pédagogiques ; les politiques culturelles et sportives, de soutien à l'engagement et à la participation des jeunes.

Faisant le choix d'une tranche d'âge large – de la naissance à 25 ans – la politique jeunesse se présente de façon synthétique et valorise avant tout la richesse et la diversité des actions déjà menées par le département en faveur des jeunes.

2. Ambitions retenues

Trois ambitions ont été retenues, autour desquelles s'articulent les différentes actions. Il s'agit à la fois d'actions pérennes, à poursuivre, et d'actions en cours de mise en place ou nouvelles. Pour chaque action, la ou les directions pilotes sont précisées.

La politique jeunesse fait elle-même référence à d'autres documents stratégiques, comme le schéma unique des solidarités en cours de co-construction, ou le plan « Le 41 en bonne santé ».

Des actions transversales sont également proposées, notamment pour une meilleure connaissance mutuelle et plus de coordination entre les directions départementales agissant en faveur des jeunes.

- **Aider les jeunes à devenir autonomes**

La jeunesse est la transition de l'enfance à l'âge adulte. Le département joue un rôle clé pour accompagner chaque individu dans ce moment particulier de sa vie, en termes de santé, d'éducation et de formation, de soutien financier si nécessaire, etc. À travers cette première ambition, le département entend favoriser l'émancipation et le bien-être de chaque jeune.

- **Favoriser l'engagement de notre jeunesse dans la vie de la cité**

Considérer les jeunes non pas seulement comme des enfants, mais comme des adultes en devenir, à même de prendre leur place de citoyen dans la société : tel est l'esprit de cette seconde ambition. Le département agit déjà en faveur de cette capacité d'agir, et souhaite aller plus loin à travers, notamment, le schéma départemental de la vie associative, du bénévolat et de l'éducation populaire.

- **Garantir l'épanouissement de notre jeunesse**

Cette troisième ambition est principalement axée sur le sport, la culture et les loisirs comme leviers d'épanouissement des jeunes. Les actions menées par le département dans ces domaines méritent d'être ouvertes plus largement aux enfants et aux jeunes, y compris en situation de placement et de handicap.